

FEUILLETON DE LA PRESSE

Mater Dolorosa

(56)
DEUXIEME PARTIE
LEVRES CLOSSES

(Suite)

Il l'avait laissé parler sans l'interrompre, voulant bien lui laisser le temps de son âme si pure et qu'il éprouvait, heureux de voir que son affection et sa sympathie avaient fait fausse route et avaient rencontré au contraire un être noble, honnête et droit entre tous.

—Vous vous exagérerez peut-être le danger que court votre frère, mon cher Sinfy, dit-il.

—Il est arrêté, monseigneur.

—Arrêté... lui... Ah!

Puis au bout de quelques secondes:

—Comment l'avez-vous su? demanda l'archevêque.

—Il m'a envoyé chercher ce matin, comme je venais de dire à messe.

Les magistrats, la police, étaient déjà chez lui quand j'y suis arrivé.

On l'avait interrogé, il avait répondu comme un honnête homme qu'il est, ne se doutant de rien, tombant dans sa sincérité au milieu de tous les pièges que ces hommes très forts et parfaitement maîtres d'eux-mêmes lui tendaient.

Ah! monseigneur, quand il m'a vu, quelle scène!

Quo Dieu dans sa miséricorde vous en épargne une semblable!

Il s'est jeté à mon cou, pleurant et gémissant, m'avait fait quelque suprême confidence, et il m'a adjuré, prié, supplié au nom de notre mère, de tous ces souvenirs sacrés et béni qui dorment éternellement dans le cœur de l'homme, de ne pas l'abandonner, d'avoir pitié de lui.

—Et qu'avez-vous répondu?

—Que j'étais prêt à tout, à tout.

Toutefois, je ne suis rien!...

Elle tortura par son désespoir, anéanti par ses supplications, souffrant mille fois plus que lui, je n'avais... je ne pouvais... à dire que ces mots seuls m'échappèrent, ces mots auxquels se cramponnaient mes serments, ma vocation, mon honneur de prêtre.

—Je ne sais rien... Je ne sais rien!

De nouveau, il décala en sanglots, se renversant sur le dossier de son fauteuil, en proie à des spasmes que sa volonté et son respect étaient incapables de contenir.

—Du courage, dit le prêtre docilement, si le devoir ne nous demandait pas quelquefois le plus pur de notre sang et de notre cœur, où serait le mérite de le remplir?

—Mais, monseigneur, c'est mon frère!

—Je l'ai élevé. Je n'ai que lui au monde et si je me tais, il sera déclaré un empoisonneur, c'est-à-dire, le plus lâche de tous les assassins, lui!...

—Raymond!

Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Hé! monsieur l'abbé, dit en même temps une bonne grosse voix, vous n'entendez donc pas?

—Je veux bien, répondit l'abbé, n'entendez rien.

—Que voulez-vous? demanda-t-il de son timbre doux à l'homme qui était devant lui.

—Vous dire que M. le curé vous a laissé la voiture pour rentrer au presbytère. Voulez-vous monter?

—Je veux bien, répondit l'abbé, sans force et presque sans volonté.

Une heure après, assis dans son fauteuil, Charles se disait que la vie était bien dure, et bien cruelle le devoir qui l'obligeait à se taire dans une si épouvantable circonstance.

Tout ce qu'il touchait lui, il avait le courage et la force de l'accepter, mais ce qui regardait Raymond, c'était différent, il ne le pouvait pas.

Quand il pensait à la douleur du jeune homme, à sa situation, quand il se disait que peut-être à l'heure actuelle son frère le maudissait, son désespoir atteignait les dernières limites.

Le soir, il essaya de s'agenouiller sur son prie-Dieu et de demander au Seigneur d'éloigner cette coupe de ses lèvres, il ne le put pas.

De sa gorge serrée, aucun son ne pouvait sortir; dans son cerveau où commençaient à s'agiter les grelots de la folie, aucune pensée ne pouvait se formuler.

Et toujours l'épouvantable chose se présentait à ses yeux:

S'il parlait, l'archevêque avait raison, il était déshonoré; s'il se taisait, c'était Raymond qui se perdait.

S'il était dans les conditions ordinaires de la vie, il se fût peut-être tenu; son caractère de prêtre seul l'en empêcha.

Rien qu'au matin son exaltation tomba avec sa fièvre. Il s'assoupit quelque instant dans le grand fauteuil où il avait passé la nuit.

Quand il s'éveilla, il était un peu plus calme, plus maître de lui. Alors il tomba à genoux, et au plus profond de son cœur balbutia une prière.

Invisible, les mains jointes, semblable à un martyr, il se mit à entrecroiser les entrailles, il demeura ainsi pendant une demi-heure concentrant toute sa volonté pour ne pas faiblir dans l'épouvantable épreuve qui lui était imposée.

Elle tortura par son désespoir, anéanti par ses supplications, souffrant mille fois plus que lui, je n'avais... je ne pouvais... à dire que ces mots seuls m'échappèrent, ces mots auxquels se cramponnaient mes serments, ma vocation, mon honneur de prêtre.

—Je ne sais rien... Je ne sais rien!

De nouveau, il décala en sanglots, se renversant sur le dossier de son fauteuil, en proie à des spasmes que sa volonté et son respect étaient incapables de contenir.

—Du courage, dit le prêtre docilement, si le devoir ne nous demandait pas quelquefois le plus pur de notre sang et de notre cœur, où serait le mérite de le remplir?

—Mais, monseigneur, c'est mon frère!

—Je l'ai élevé. Je n'ai que lui au monde et si je me tais, il sera déclaré un empoisonneur, c'est-à-dire, le plus lâche de tous les assassins, lui!...

—Raymond!

Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé ce secret inviolable et sacré de la confession pour lequel tant de âmes sont mortes?

Vous souffrez, je le comprends, mais pour moi, les douleurs des autres, ne faut-il pas avoir passé soi-même au terrible creuset de l'épreuve?

Pour fortifier, ne faut-il pas être fort?

Pour rappeler à ceux que nous évangélisons les leçons de nos évangiles, ne faut-il pas être fort?

—Et si vous parlez, n'est-ce pas votre honneur à vous que vous ferez sous les pieds? N'avez-vous pas violé

AFFAIRES MUNICIPALES

Comité de l'Hôtel de Ville

Le comité de l'Hôtel de Ville a eu une courte séance hier après-midi. L'échevin Thompson présidait. Les autres membres présents étaient MM. Savignac, Rainville, Lamarche, Courty, Germain. La première chose dont on s'est occupée, c'est la soumission de M. Louis Perreault pour l'impression de rapports annuels des divers départements.

M. Rainville propose que le contrat soit accordé à M. Perreault; mais M. Lamarche propose un amendement qui il soit accordé à M. Séguin, comme auparavant. M. Rainville a retiré sa motion afin de permettre au comité de s'occuper sur la soumission de M. Séguin. L'assemblée a été suspendue jusqu'à la semaine prochaine, à la suite de la soumission de M. Séguin. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de plaintes sérieuses sur son compte. Le président lui a écrit une lettre de la compagnie de publication du *Monde*, se plaignant de ce que les annonces de l'hôtel de ville ne sont pas distribuées également entre les divers journaux de cette ville. Après quelques délibérations, cette question est déferée à un sous-comité composé de MM. Courty, Rainville et Savignac.

Le comité a consacré une partie de la séance à signer des mandats.

Commissaires des Parcs

A une assemblée de ce comité qui a eu lieu hier après-midi sous la présidence de M. J. M. Dufresne les membres suivants étaient présents: MM. Wilson et Fawcett.

M. McGibbon, surintendant des parcs, assistait à cette séance. L'assemblée a duré environ trois quarts d'heure, mais rien d'important n'a été décidé.

Comité des finances

Hier après-midi, le comité des finances s'est réuni à quatre heures, sous la présidence de M. Huet. Etaient présents, MM. Boisseau, Farrell, Clendinning, Perreault, Villeneuve et McBride.

Le président du comité des incendies attire l'attention du comité sur la résolution du comité de l'après-midi à l'effet d'accorder gratuitement aux professeurs du Collège McGill, l'eau dont ils ont besoin pour faire certaines expériences chimiques, et il demande si cette résolution a été soumise au comité des finances.

M. Clendinning—Ce serait créer un mauvais précédent. Il est vrai que les autorités du collège McGill demandent cette faveur pour leur but et que la ville pourrait en bénéficier; mais, si le comité fait droit à leur demande, toutes les autres institutions demanderont le même privilège.

M. Boisseau—C'est vrai; le collège de Montréal, par exemple, pourrait demander le même chose.

Finalement, cette question est remise à plus tard.

Le gérant de la compagnie de téléphone Bell demande au comité s'il désire renouveler le contrat pour l'usage du téléphone dans les divers départements de l'hôtel de ville.

M. Stevenson—Vos taxes sont très élevées; allez-vous les diminuer?

Elles ne sont pas encore assez élevées.

Après avoir entendu l'opinion des membres du comité, le président annonce qu'il soumettra la question à M. Badger, l'électricien de la cité, et aux divers départements de l'hôtel de ville.

Il est ensuite proposé par M. Farrell, que M. Villeneuve prenne la place de M. Martineau, dans le sous-comité chargé de régler les réclamations de plusieurs propriétaires de la rue Craig.

M. Perreault remplacera M. Roland dans le sous-comité nommé pour prendre en considération la requête des propriétaires de l'hôtel Balmoral, demandant une diminution de taxes.

Le président ouvre ensuite le rapport du sous-comité chargé de voir si les travaux du monument Maisonneuve sont bien avancés. M. Perreault est d'avis que d'après ce rapport le comité ne doit pas payer la somme de \$6,000 soumise pour venir en aide à la construction du monument. Les autres membres du comité ayant partagé cette opinion, il est décidé d'attendre que les travaux soient plus avancés. Alors, on fera le premier versement de \$3,000.

Un nomme ensuite un comité spécial qui sera chargé de vérifier les dépenses encourues par la ville pour l'achat des livres pour les écoles du soir.

Le président ouvre ensuite le rapport du comité de la voirie, recommandant l'ouverture de la rue Sanguinet. Ce rapport est unanimement adopté.

Vers 5.30 heures, les journalistes sont priés de se retirer et le comité siège à huit-clos.

Avant l'ajournement, le président, M. Huet, a donné lecture d'un document intéressant concernant les finances. C'est une statistique préparée par le trésorier, d'après les instructions spéciales du président. Cet état montre que la dette de la ville est aujourd'hui de dix-neuf millions de piastres, représentées par dix millions de piastres de 3 p. c. et la balance de 4 p. c. 5 p. c., etc. Il établit la balance entre la disposition de la ville et les montants à être prélevés pour payer les obligations de la ville pour les améliorations permanentes des rues pour lesquelles il y a une balance de \$975,000 en sus des \$811,000 déjà votées pour être dépensées cette année. Sur le montant de \$975,000, le département de l'eau demande déjà un crédit de \$285,000.

Depuis 1885, la ville a déjà placé \$10,000,000 sur le marché et a dépensé \$4,500,000 en améliorations sur les rues et \$1,750,000 pour l'extinction graduelle de la dette civique.

Sous-comité des Finances

Une nombreuse délégation de propriétaires de la rue Sainte-Catherine s'est rendue hier à l'hôtel de ville pour obtenir une réduction des impôts nécessaires par le prolongement de cette rue dans la partie Est. Faute de quorum, le sous-comité nommé pour régler cette question n'a pu siéger et les délégués durent s'en retourner. En outre du surcroît de taxes, on se plaint de ce que les propriétaires sont taxés à partir de la rue Denry.

Le sous-comité devra se réunir la semaine prochaine pour entendre la délégation.

Incendie

Depuis l'incendie chez M. J. Lachapelle & Cie, 2192 Notre-Dame il se vend un pantalon de \$4.50 et \$5.00 à \$2 fait sur mesure; venez voir, joo

Bonne nouvelle

Vous trouverez au magasin de l'Ouvrier, Nos 2203 rue Notre-Dame, un cache-nez noir d'une valeur extra pour 25c la verge, et un cache-nez à robe (popeline) d'une valeur de 35c pour 12c la verge, et un cache-nez à robe 50c pour 25c la verge.

LA CRISE EN FRANCE

Nouveaux détails

Paris, 19 février.—La déclaration de M. de Freycinet que le gouvernement était absolument opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat a produit une profonde impression sur les députés. M. Brisson, républicain, a dit que si le gouvernement refusait l'urgence il renonçait à la lutte contre l'Eglise. M. Clémenceau a bondi littéralement à la tribune. Dans ces phrases courtes, hachées qui lui sont habituelles, il a dit que le gouvernement pourrait ramener à la République les monarchistes aujourd'hui sans chef, sans espoir, sans avenir, mais jamais l'Eglise, puissance spirituelle. Ce serait un marché de dupe de céder à la demande. Que fera le gouvernement si l'urgence est accordée?

Au milieu du vote, M. de Freycinet est retourné une troisième fois à la tribune. Il a dit encore que la question était très claire, que le ministre voulait la paix avec l'Eglise, mais basée sur la suprématie de l'élément civil, mais qu'il voulait avoir le droit de faire ce qu'il croyait nécessaire pour le bien du pays. Si donc la chambre ne votait pas l'ordre du jour disant qu'elle avait confiance dans la politique républicaine du ministère, celui-ci donnait sa démission.

Après le vote, M. de Freycinet s'est levé et a déclaré que les ministères allaient porter leur démission à M. Carnot. La séance a été levée au milieu d'une immense émotion.

La crise est survenue d'une façon si inattendue que le monde politique ne sait pas quoi en penser. Il est clair que la droite conservatrice ne veut pas suivre les conseils du pape et se rallier à la République. Il est clair aussi que les ministères actuels ne veulent pas faire de politique radicale. L'entente est difficile puisque la chambre ne veut pas entendre raison. L'avis du monde politique est que la crise sera seulement partielle, et que certains membres du cabinet quitteront les affaires, les uns ne voulant pas prendre la responsabilité du 1er mai, les autres ne voulant pas appliquer la politique protectionniste.

En ce moment, les ministères démissionnaires dînent avec les présidents des deux chambres, chez M. Carnot, qui donne un grand dîner parlementaire; les invitations étaient lancées depuis une semaine.

Informations prises en haut lieu, il n'y a rien de nouveau ce soir. M. de Freycinet verra M. Carnot demain; le président n'a rien voulu faire ce soir. Il est possible que le ministère reste en fonction.

JACQUES ST-CHER.

Paris, 18.—Avant la discussion qui a amené la démission du cabinet, M. Le Hérisse, député boulangiste, a interpellé le gouvernement et a demandé pourquoi M. Constans, ministre de l'intérieur, n'avait pas été poursuivi pour avoir frappé M. Laur à la chambre dans la séance du 19 janvier.

M. Floquet, président de la chambre, a répondu qu'il n'y avait pas eu de poursuites instituées parce que M. Constans s'était excusé d'avoir agi comme il l'avait fait, et que la chambre avait accepté ses excuses.

La chambre a mis fin à l'interpellation en passant à l'ordre du jour.

La situation en France

Paris, 19.—Les membres du cabinet ont eu aujourd'hui une conférence avec le président Carnot, cette après-midi, pour discuter sur la situation.

Nouvelles d'Ottawa

Ottawa, 19.—M. J. J. McDonald, contracteur, part dans quelques jours pour Edimbourg où son fils suit un cours d'études, en ce moment.

L'hon. Lemenil-Owen, ex-premier de l'Ile du Prince-Edouard, est arrivé, ce matin à Ottawa.

L'hon. J. A. Oulmet est revenu, aujourd'hui de Québec, et a eu une entrevue avec Michael Connolly, au sujet du bassin de radoub de Kingston.

Le gouverneur-général a signé, ce matin, un bref pour l'extradition de Moses Leitzner, accusé à Chicago de bris de maison pendant la nuit.

Edward Hubbell, l'ancien employé de la banque d'Ottawa qui avait détourné \$7,000 des fonds de la banque a été condamné aujourd'hui à deux ans de pénitencier à Kingston.

Dans le cours de la prochaine session le gouvernement présentera une loi pour réviser les comités d'après le recensement de 1891. Les changements seront peu nombreux. Le Nouveau-Brunswick perdra un représentant, la Nouvelle-Ecosse, deux, et l'Ile du Prince-Edouard, un, tandis que la Manitoba en gagnera deux.

Un ordre-en-conseil a été passé pour défendre la pêche aux huîtres à travers la glace. Cette mesure était devenue nécessaire pour protéger nos précieux bancs d'huîtres; car en hiver les pêcheurs avaient pris l'habitude de percer des trous dans la glace, de sortir les huîtres de l'eau et, après avoir trié les plus belles, de laisser les autres sur le bord où elles mouraient.

LES ECHecs ET LES DAMES

Samedi, 20 février 1892.

Les communications concernant les échecs et les dames doivent être adressées comme suit: "Les Echecs," bureau de LA PRESSE, Montréal.

La salle du Club d'Echecs et de Dames Canadien-Français, est ouverte tous les soirs, au No 293 rue Richmond, Montréal.

La salle du "Montréal Chess Club" est ouverte les mardis, jeudis et samedis soirs, au No 14, Phillip Square.

Aux Correspondants

Edm. P. Montréal.—Votre problème est défilé par D 8 TR, échec et mat. Remettez de nouveau sur le métier.

A. D. Sorel.—Nous nous ferons un devoir de vous donner tous les renseignements. Revivez.

Un amateur.—La Stratégie est publiée par M. Numa Preti, 72-74, rue St-Sauveur, Paris. Demandez un numéro-spécimen.

Petite Chronique

Le match Steinitz-Tschigorine qui a captivé l'attention des joueurs d'Echecs du monde entier depuis quelques semaines, touche à sa fin. La dix-neuvième gambit écossaise, a été gagnée par le maître russe en 32 coups. Voici le résultat jusqu'à ce jour:

Tschigorine gagne 8 parties; Steinitz gagne 7 parties; Nulles 4 parties; A jouer 1 partie.

Quel événement pour les amateurs du jeu de dames? Un concours est annoncé au *Monde Illustré* et promet de leur servir la crème de

ce que ces compositeurs ont pu réunir jusqu'à ce jour en fait de problème.

C'est une idée fort louable que celle d'inaugurer ces joutes intellectuelles d'un genre comparativement nouveau pour nous. Pour que l'innovation devienne d'actualité, il faut espérer que tous ceux qui se savent capables de composer un problème de dames, conforme aux exigences (fort simples d'ailleurs) de ce concours, se feront un devoir de secourir les efforts que le *Monde Illustré*, non sans sacrifice, l'en suis certain, fait en cette occasion pour le progrès de notre jeu populaire dans ses différents principes, et que les vingt et quelques noms qui ont patronisé les problèmes publiés dans le *Monde Illustré* et LA PRESSE depuis le 1er avril dernier, seront avantageusement représentés.

Le concours de solutions offre des avantages sérieux à ceux qui préparent la pratique au jeu. C'est un moyen sûr de se familiariser avec ces coups merveilleux qui viennent quelquefois sauver une partie, souvent désespérée. Il est essentiel de connaître ces coups dans toutes leurs variétés, car s'ils sont dus à la combinaison et à la stratégie dans les problèmes, il faut bien admettre que neuf fois sur dix ils le sont au hasard dans les parties, et par conséquent peuvent passer inaperçus même chez d'assez forts joueurs.

J'ose donc prédire qu'un nombre considérable d'amateurs, aussi bien que de professionnels, prendront part à ce tournoi où tous peuvent y gagner, mais nul y perd.

E. St.-M.

Problème No 94

2me prix. Concours spécial du Chess Journal, limité à 12 pièces, Composés par M. R. B. Greenshield, Montréal

Noirs—5 pièces



Blancs—7 pièces

Les blancs font mat en 3 coups.

Solutions justes du problème No 93 par MM. J. W. Shaw, Montréal. (Admirable composition. Les cavaliers font un splendide travail); A. P. Dargis, St-Henri; Jos. Lupien, Sorel; C. A. Lamontagne, Montréal.

Solution du problème No 93.

Blancs	Noirs
1 C 5 D	1 R pr CR
2 D 7 TR mat	1 R pr CD
2 D 8 TD mat	1 P pr CR
2 D 3 FD mat	1 P pr CD
2 C pr P mat	1 P 4 R
2 C pr PC mat	1 P 3 D
2 D pr P mat	

Match Steinitz-Tschigorine

(Défense des deux Cavaliers)

Blancs	Noirs
M. Steinitz	M. Tschigorine
1 P 4 R	1 P 4 R
2 C 3 FR	2 C 3 FD
3 F 4 F	3 C 3 F
4 C 5 C	4 P 4 D
5 P pr P	5 CD 4 T
6 F 5 C, éch	6 P 3 F
7 P pr P	7 P pr P
8 F 1 F	8 P 3 TR
9 C 3 TR	9 F 4 FD
10 P 3 D	10 D 3 C
11 D 2 R	11 F 5 CR
12 P 3 FR	12 F pr C
13 P pr F	13 R 6 C, (TD)
14 C 4 D	14 C 4 D
15 C 3 C	15 F 5 C, éch.
16 F 2 D	16 C 6 R
17 F pr F	17 D pr F, éch
18 P 3 F	18 D 5 TR, éch.
19 R 2 D	19 CD 5 F, éch.
20 R 1 F	20 P pr (a)
21 F 2 C	21 F 2 D
22 P 4 T	22 T 8 D, éch.
23 T pr T	23 T pr T, éch.
24 D pr T	24 C pr D

Résultat—Temps: 1 heure 45 minutes.
(a) Coup décisif. Les blancs ne peuvent prendre la T en vue de la terrible réplique D 8 R.

LE JEU DE DAMES

Problème No 49. Composés par un Amateur, Ottawa

Blancs, 15. Noirs, 13. Dames sur 58. Pions sur 20.

Blancs	Noirs
44 à 38	33 à 57
32 à 47	33 à 40
57 à 49	67 à 49
45 à 38	32 à 45
46 à 50	42 à 67
35 à 28	67 à 23
29 à 1	42 à 29
1 à 35	

Les blancs jouent et gagnent.

Solution du problème No 47

Par J. Loiseleur.

Blancs	Noirs
44 à 38	33 à 57
32 à 47	33 à 40
57 à 49	67 à 49
45 à 38	32 à 45
46 à 50	42 à 67
35 à 28	67 à 23
29 à 1	42 à 29
1 à 35	

Partie gagnée

Solution du problème No 48

Par F. Vermette

Blancs	Noirs
57 à 37	31 à 33
53 à 47	40 à 66
20 à 14	64 à 9
19 à 13	2 à 19
70 à 64	19 à 71
63 à 58	71 à 68
24 à 18	68 à 24
39 à 2	

Partie gagnée

Solutions justes
C. N. Parent, 45; T. Lafortune, 46; H. Girard, Ste-Cunégonde, 46; 47; H. Pelletier, Hochelaga, 46; F. Vermette, Montréal, 47; T. Bru-

net, fils, Lachine, 47, 48; T. Ledue, Montréal, 47; R. J. amateur, Ste-Gabriel, 47; Un amateur, Ottawa, 47, 48; M. Dubois, Ste-Cunégonde, 47; W. Ladouceur, Ste-Cunégonde, 47, 48; Art. Ladouceur, Ste-Cunégonde, 47, 48; J. A. Bleau, Montréal, 47, 48.

—Demandez le cigare avec le meilleur arôme, on vous passera le "Reliance Rosebud." 57-6

Evitez la grippe

Grippe, misère, malheur, douleur, etc. Tout le monde peut échapper à ces chaînes de torture moyennant une somme insignifiante. J'ai subi de ces terribles attaques; je ne pouvais pas me débarrasser de la grippe mortelle de cette maladie. Je me suis procuré une provision de ce mystérieux agent naturel qui donne la vie: l'eau de Saint-Léon. J'en ai bu deux à trois verres par jour pendant un mois. Eh bien! le changement a été miraculeux. Bientôt je me suis trouvé dans les délices d'une santé vigoureuse malgré mes 62 ans. T. Rivard, Joliette.

COLONIAL HOUSE
Carré Philippe - Montréal

Blouses En Soie Surah

Nous venons de recevoir notre première consignment de blouses en soie pour dames pour le commerce de printemps. Ces blouses sont confectionnées d'après les patrons les plus nouveaux et avec une qualité supérieure de soie Surah; la doublure ne laisse rien à désirer sous aucun rapport et l'ajustement est parfait; ces blouses sont en cramoisi, bleu clair, rose antique, le bleu gris-bleu, crème et noir. Aussi une cause de

Jerseys Noirs Pour Dames

Une blazer. Nous avons importé ces Jerseys dans toutes les grandeurs même les grandeurs extra et double extra.

Fourrures Confectionnées

La balance des nouvelles robes, collets, casques et manteaux est offerte en vente à

20 P. C. D'ESCOMPTE et 5 pour cent extra pour argent comptant.

Modes Garnies à Moitié Prix

La balance des chapeaux en feutre à 50 cents chacun.

N. B. Les commandes par la poste sont promptement et soigneusement exécutées.

Henry Morgan & Cie
COLONIAL HOUSE
MONTREAL

CARSLEY FRERES
Rue Ste-Catherine

EXPOSET MAINTENANT UNE COLLECTION CHOISIE DE

SATEENS FRANCAISES

— ET —
INDIENNES ANGLAISES
Prix variant de 5c à 35c.

Carsley Frères
2342 et 2342a Rue Ste-Catherine

PARTIE OUEST

— ET —
PARTIE EST

1575, 1577 Rue Ste-Catherine

FEU! FEU!!
\$15,000 de marchandises sèches endommagées par le feu, l'eau et la fumée.

VENDUES A UN SACRIFICE
SANS PRECEDENT

600 jerseys noirs et de couleur valant de \$3.50 à \$6.00, réduits à \$1.50.
1 grand lot de dentelle blanche valant de 6c à 20c, réduite à 1c et 2c.
1 grand lot de serviettes blanches et de couleur valant de 20c à 30c, réduites à 7c.
1 grand lot de collets de dames valant de 15c à 25c, réduits à 5c.
1 grand lot de robes d'enfants, en laine, valant de \$3.50 à \$5.00, réduites à \$1.10.
1 grand lot de chemises blanches et de couleur valant de \$1 à \$2, réduites à 60c.
1 grand lot d'indiennes valant 8c, réduites à 5c.
Un grand lot de tweeds à pantalons valant \$4.50 à \$5.00, faits à ordre sur mesure pour \$2.00

M. J. Lachapelle & Cie
2192 RUE NOTRE DAME

CI-DEVANT
J. C. Beauvais & Cie

— ET —
C. E. Gagnon & Cie

MAISON CANADIENNE - FRANÇAISE
FONDÉE EN JANVIER 1887

SEUL DIPLOME ACCORDE A L'EXPOSITION DE MONTREAL 1891

NAP. LAPORTE
Fabricant de Fourneaux et de Pooles de Cuisine Française pour Familles, Hôtels, Restaurants, etc., de toutes les dimensions, les prix variant de \$40 en montant. Conditions libérales.

Magasin, No 2095 Rue Ste-Catherine.
Bureaux et usines, 613 rue LaGauchetière, Montréal.

UNE BELLE TRANSACTION

Une belle transaction est certainement celle que viennent de faire MM. Morin et Julien. Une maison de gros de cette ville ayant repris d'un de ses clients un stock de \$7,780.00, à quoi il ne pouvait faire honneur est venue l'offrir à MM. Morin et Julien, sachant qu'elle trouverait là du comptant. La transaction a été faite, mais tout à l'avantage de MM. Morin et Julien, puisque ce stock, composé de marchandises fraîches et nouvelles, a été acheté à 48c dans la piastre. Le tout a été transporté de suite dans leur magasin.

Le succès de leur grande vente à bas prix, commencée le 25 janvier dernier, a mis ces messieurs à la recherche de lots toujours avantageux pour le public; mais ce dernier achat attirera certainement toute l'attention du public sur eux.

L'idée première de la maison Morin, en faisant cette grande vente à bas prix n'était pas d'y ajouter de nouveaux lots de marchandises, puisque c'était dans le but de faire place pour la marchandise du printemps, mais la vente a été si rapide jusqu'aujourd'hui que ces messieurs n'ont pas craint d'y ajouter plusieurs milliers de marchandises, confiant dans la vente qui se continue sans relâche. Une nouvelle invitation est faite au public, et ceux qui n'ont pas pu faire encore leurs achats, en ayant été empêchés par la foule, feraient bien de se rendre les premiers.

Cette Nouvelle Vente à Bas Prix commencera
Lundi, le 22 Février, chez

MORIN & JULIEN
Coin des rues Ste Catherine et Amherst

Machine à Raboter Combinée, Machine à Ajuster et à faire des Moulures avec Appareil Breveté de Ross

Cette machine donne à une planche ou un madrier une surface absolument unie. Envoyez chercher une circulaire pour détails.

Nous avons tous les machines, outils et articles nécessaires pour scieries, robinets, moulins à bardeaux, moulins à raboter, moulins à lattes, boutiques où on travaille le bois et le fer, fonderies, etc.

Engins et bouilloires, tous les patrons, formes et fabriques, neufs et d'occasion, Accessoires chaise-hangers, forêt (twist drill) limes, emporte-pièces. Tous les articles nécessaires dans un établissement manufacturier. Nous avons un assortiment de machines, outils, etc., valant \$200,000.

A. R. WILLIAMS, 305

1

bibliothèque, son sanctuaire, son lieu de refuge, par des
taisons à réfléchir, il s'assied dans
son fauteuil, au coin de la cheminée où
flambe un grand feu, et lit ou songe
jusqu'à l'heure de la retraite.

On a dit que le peuple anglais est de
tous les peuples celui qui travaille le
plus et qui se le mieux se repose. Ce
est peu probable que l'Anglais se
dépense plus d'efforts plus acharnés à
la besogne qu'à Paris, et ce qui frappe
davantage, c'est le peu de repos que
prend le travailleur français. L'Anglais
se montre méthodique dans ses plaisirs
comme dans toute la conduite de sa vie.

Le repos dominical qui est la terre d'asile
l'étranger à Londres a été la terre d'asile
à son tour. L'Anglais d'aujourd'hui
est pour l'Anglais une distraction aus-
tère et une habitude morale.

MUSIQUE A BON MARCHÉ

Valse l'ambroisie, notre édition à bon marché de cette superbe valse, merveilleusement écrite, est un véritable trésor pour la vente en gros.

Valse "Maggie Murphy, autre valse à grande vogue, Myrtle Waltz, facile et très jolies par sa mélodie.

"Hail, Hail, Chacun de ces airs sautera d'un air joyeux.

Tudley's 2nd Grand Album, six partitions magnifiques contenant toutes les danses nouvelles : valses Joyceaux, Kinkel, valse Heartland et polka "The Girl Who Said Yes".

Dewey's grand waltz, Flower's waltz, Mountain Echo.

Pour \$1 vous pouvez gagner	2.000
Pour \$1 vous pouvez gagner	5.000
Pour \$1 vous pouvez gagner	1.250

Il y a aussi un grand nombre de lots de \$5, \$10, \$15, \$25, \$50, \$250 et \$500, au total de \$28.990.

N'oubliez pas que votre billet gagnant un lot quelconque peut aussi les lots tirés un par un, peut aussi gagner un des lots approximatifs de \$25, \$15 et \$10, et avoir droit en outre à un lot de \$5 s'il se termine par les deux derniers chiffres de l'un des deux premiers gros lots.

LE GERANT

S. E. LEFEBVRE,

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

CRÈME-ORIZA

BLANCHIT LA PEAU, lui donne la TRANSPARENCE
et le VELOUTÉ de la JEUNESSE

Détruit les Rides

PARFUMERIE ORIZA
de L. LEGRAND

 Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité **ORIZA-OIL**
11, Place de la Madeleine, Paris
SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONNES DE CONFIANCE

[illegible]

LA PRESSE

IMPRIMERIE ET PUBLICATIONS
T. BERTHIAUME, Editeur,
701 et 711, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

Abonnement:
Edition quotidienne... \$2.00 par an.
Edition hebdomadaire... \$1.00 par an.
Edition mensuelle... \$0.50 par an.
Payable d'avance.

LA PRESSE
Montreal, Canada.

CIRCULATION
Pour la semaine finissant le 13 Février 1892:

LESPI...	21,453
MARCI...	21,442
MERCUR...	21,459
JOURN...	21,474
VENDRE...	21,487
SAMEDI...	22,648

Total..... 129,903

Moyenne par jour de la circulation pour la semaine finissant le 13 Février 1892:

21,660

MONTREAL, 20 FEVRIER 1892

LA LETTRE, LES REMARQUES ET LE RAPPORT DU JUGE JETTÉ

C'est avec un étonnement profond que le public a reçu les conclusions du rapport de l'honorable juge Jetté. La cause du cabinet Mercier était perdue pour lui et le rapport de l'honorable commissaire n'a en rien changé le verdict qu'il avait donné. Ainsi n'est-ce pas l'acquiescement prononcé par ce rapport qui précède l'opinion publique, mais bien les motifs qui ont guidé l'honorable juge et qui l'ont porté à déclarer innocents des hommes que le peuple avait depuis longtemps trouvés coupables.

Du rapport même on se précipite pour en chercher, ce que le peuple, dans le sentiment de malaise qu'il éprouve, voudrait connaître, c'est la pensée qui a présidé à la confection de ce rapport et qui seule peut en expliquer les conclusions.

Dans cet ordre d'idées les citoyens, laissant de côté l'exposé de la preuve contenue dans ce rapport, fouillent, disant les réflexions de l'honorable commissaire pour y trouver la pensée secrète qui les a fait naître.

Deux documents, deux parties de ce rapport éclairent d'une façon lumineuse les côtés obscurs de ce problème, et les commentaires qu'on en fait sont tellement justes que nous avons cru devoir les relater.

On dit qu'il y a une contradiction flagrante entre la lettre écrite par l'honorable juge Jetté le 14 décembre 1891 et les "remarques finales" de son rapport, et que toute la douleur de l'histoire de ce rapport est dévolée dans ces deux documents.

Dans ses "remarques finales" l'honorable commissaire Jetté dit:

"Lorsqu'au mois de décembre dernier je me suis vu atteint d'une maladie dont la durée paraissait devoir être fort longue, j'ai été très anxieux au sujet des complications que pouvaient faire naître un plus long retard dans l'envoi du rapport de la Commission. J'ai alors suggéré à mes collègues l'idée d'un rapport intérimaire et leur ai demandé de préparer un projet, que nous devions discuter ensuite ensemble. Mes collègues ont accueilli favorablement cette proposition et préparèrent en effet un rapport qui vint me soumettre.

C'est avec une réelle douleur que les administrateurs du savant commissaire constatent que la lettre qu'il a adressée au Lieutenant-gouverneur le 14 décembre 1891 ne fait aucune allusion à cette suggestion et au rapport qui en fut la conséquence.

Le fait que l'honorable juge Jetté avait demandé à ses collègues de préparer un rapport est la preuve la plus palpable qu'on puisse offrir de la communauté d'idées qui existait entre les trois commissaires.

Il est sans exemple, et cela se conçoit, que le président d'une cour de révision ait jamais demandé à ses deux collègues de préparer un jugement, alors qu'au cours de leurs délibérations en commun ces collègues auraient exprimé des opinions diamétralement opposées à celles de leur président.

Mais l'honorable juge Jetté paraît avoir promptement regretté la suggestion qu'il avait faite à ses collègues, car il ajoute:

Dans l'intervalle, cependant, j'avais réfléchi à la gravité de la démarche que j'avais ainsi conseillée, et j'avoue que j'en avais été effrayé.

L'honorable commissaire Jetté, par cette déclaration inattendue, met la position des affaires. Malade il charge ses collègues de faire un rapport intérimaire; puis effrayé de la gravité de son conseil, il se reprend, non pas parce qu'il est malade, mais bien parce qu'il a peur des conséquences de ce rapport sorti des délibérations de la commission.

Il n'attend pas que le rapport lui soit présenté pour le rejeter, car il dit:

J'annonçai à mes collègues que je croyais devoir renoncer à l'intention de faire ce rapport intérimaire et je leur en donnai les motifs que j'ai exprimés ensuite à Votre Honneur dans ma lettre du 14 décembre.

Pourquoi, se disent les citoyens, le juge Jetté a-t-il demandé à ses collègues de préparer un rapport que l'intérêt public exigeait, et pourquoi n'est-il déjugué sans attendre ce rapport? Il était effrayé; effrayé de quoi? Il donne la cause de son effroi au gouverneur en lui disant:

Il s'agit ici, pour ceux qui sont concernés dans cette affaire, d'une question de vie ou de mort politique.

Et les citoyens prétendent que

"Les documents ci-dessus mentionnés sont publiés dans la page."

C'est cette mort politique de ses amis, et cette mort seule, qui a effrayé le juge Jetté.

L'honorable commissaire, après avoir entendu la preuve, après l'avoir discutée avec ses collègues, n'avait alors aucune illusion sur l'issue des débats. Quand un juge est convaincu de l'innocence de l'accusé, il n'a pas de pas de pareils effrois sur son sort.

Ce n'est ni le juge Davidson, ni le juge Baby qui ont jeté la note politique dans cette affaire, mais bien le juge Jetté. Chargé d'entendre la preuve et de faire rapport il cherche au-delà et il voit la vie ou la mort politique des accusés et son esprit est frappé des conséquences que peut avoir le rapport qu'il a demandé à ses collègues de préparer au nom de la commission.

Du jour où cette idée s'est emparée de son esprit, elle l'a dominé et de simple rapporteur qu'il était il est devenu l'avocat des accusés.

C'était humain! Vivant au milieu des hommes qu'il était appelé à juger, à condamner politiquement à mort, le juge Jetté a été influencé par ses amis, par les relations qu'il avait avec les accusés, et il a interprété la preuve suivant son cœur.

Séjournant avec ses collègues, étudiant ensemble les témoignages, il avait condamné les accusés et avait chargé ses collègues de le dire. Seul, obsédé par l'idée de la mort politique qui attend ses amis, il élague de cette même preuve tout ce qui peut les compromettre, et n'en retient que ce qui peut les absoudre: on peut admirer Bratus sans l'imiter.

Ce que les citoyens trouvent de plus grave dans le rapport du juge Jetté, c'est qu'il a laissé ignorer au Lieutenant-gouverneur:

1. Que c'était lui, le Président, qui avait suggéré, demandé ce rapport intérimaire.

2. Qu'il avait vu ce rapport et qu'il avait refusé de le signer.

Sur ces deux points importants l'honorable commissaire est muet; pourquoi?

On se demande si le juge Jetté n'a pas laissé dans l'ombre ces deux points capitaux pour empêcher ses collègues de présenter leur rapport.

Si, en effet, le juge Jetté n'avait pas pris connaissance du rapport de ses collègues, ce rapport n'était plus le rapport de la majorité de la Commission; il ne pouvait être le rapport de cette majorité que si le juge Jetté en avait pris connaissance et l'avait rejeté.

Et, dans cet ordre d'idées, l'honorable commissaire, toujours préoccupé de la mort politique de ses amis, laisse ignorer au Lieutenant-gouverneur qu'il a lu et refusé d'accepter ce rapport, car il lui dit:

Si mes collègues décident, nonobstant mon abstention, de présenter maintenant un rapport intérimaire...

Mes abstention! Quelle abstention! Le président de la commission demande un rapport à ses collègues, il le lui présente, il en prend connaissance et l'approuve, car l'honorable juge Jetté dit dans ses "remarques finales":

Après avoir pris connaissance du projet qu'ils avaient préparé, j'avais constaté qu'il m'était impossible d'y concourir.

Ce n'est pas une abstention cela, mais une divergence d'opinion, et les administrateurs du juge Jetté regretteront qu'il ait confondu les deux termes en écrivant au Lieutenant-gouverneur.

L'abstention du juge Jetté arrête les travaux de la commission, empêchant la confection d'un rapport et permettant aux accusés d'échapper à cette mort politique qui hantait l'esprit du juge Jetté. Est-ce pour cela qu'il s'est servi de ce mot, au lieu de déclarer comme il l'a fait plus tard qu'il ne concourrait pas dans le rapport de ses collègues?

Nous n'avons aucune remarque, aucune conclusion à présenter à nos lecteurs, nous n'avons voulu que donner les impressions du public, laissant aux hommes de bon sens et de bonne foi la tâche de les apprécier et de les juger.

Petite Chronique

Broutilles.

M. St. Thomas, senior, dit à son fils: Tu vas te marier avec Madeleine de Grand-Maison. M. St. Thomas, junior: puisque vous le voulez!

Mais je dois vous dire que ma future épouse est terriblement jalouse. Elle est jalouse de la gravité de la démarche que j'avais ainsi conseillée, et j'avoue que j'en avais été effrayé.

Une femme de tête. (Propos inédit.)

—Dites-moi donc, madame Saincère, pourquoi l'on admire tant madame Mercier?

—C'est, réplique madame Saincère, parce que c'est une femme de tête.

—On! Elle vient d'inventer une nouvelle robe du matin pour son petit chien, et il paraît que la broderie est admirable.

Une bonne réclame.

Savez-vous pourquoi Jacob, avant que d'être patriarche, dormait si bien sous la calotte des cloux, n'ayant pour oreillers que des pierres, tandis que nous ne dormons qu'avec une plume, ayant sous la tête des coussins et des oreillers?

—C'est parce que Jacob ne sortait jamais de chez lui sans avoir une boîte de pilules de madame Lige.

L. U. FONTAINE.

Montréal, 20 février 1892.

On racontait à table qu'un pauvre bohème, le fameux Z., connu pour le négli de sa tenue, avait été rossé au détour d'une rue par son propriétaire, qui ne pouvait obtenir un son de lui.

—Dien soit loué! s'écria Cadet, son habit aura été au moins une fois battu.

—Demandez le cigare avec le meilleur arôme, on vous passera le "Reliance Rosebud."

57-5

Collecteur Beausoleil

A touché 5 p.c. de Commission sur la Collection de la Taxe sur les Corporations Commerciales

IL A ENCAISSÉ \$43,414.49

Le Gouvernement Mercier avait déclaré en Chambre que la Commission ne serait que de 2½ pour cent.

M. Shehyn l'avait affirmé par écrit

M. MERCIER L'AVAIT DIT EN CHAMBRE

Les comptes publics ont été frauduleusement préparés dans le but d'empêcher la Législature de découvrir

UN VOL DE \$13,000

Le 11 octobre 1887, l'honorable M. Shehyn, trésorier de la province de Québec, annonçait à M. C. Beausoleil, que le gouvernement Mercier lui confiait la collection de la taxe commerciale, dans les districts de Beauharnois, Bedford, Iberville, Joliette, Montréal, Ottawa, Pontiac, Richelieu, St-François, St-Hyacinthe et Terrebonne. La commission du trésorier disait:

Vous aurez à remettre les montants tels que collectés par vous, jour par jour à ce département.

L'associé de M. Mercier n'était pas un fonctionnaire ordinaire, aussi en fit-il à sa tête, sûr de ne pas être gêné par son associé premier-ministre. Il collecta et fit ses remises à sa convenance, comme on peut s'en rendre compte par l'état suivant:

1887	
Collections de sept. au 14 oct.	\$415,520
Remise du 14 oct.	250,000
Collections des 15 et 16 oct.	\$165,520
Remise, 19 oct.	900
	\$166,420
	\$6,000
Remise, 19 oct.	\$16,420
Collections du 24 au 31 oct.	\$2,262
Remise, 4 nov.	\$208,682
	\$6,000
Collections du 10 au 16 nov.	\$158,992
	770
	\$159,762
Remise, 16 nov.	\$6,000
Collections du 24 nov. au 6 déc.	\$107,292
Remise, 6 déc.	\$2,000
	\$105,292
Collections du 9 déc. 1887 au 7 jan. 1888.	\$33,227
Remise, 3 jan. 1888.	3,524
	\$29,702
Remise, 25 jan. 1888.	11,643
	\$18,059
Commission, débours, etc.	18,059
Payé en trop (en apparence)	\$ 450

C'est à que M. Beausoleil appelle payer au jour le jour le mois d'octobre au mois de décembre, il a laissé, en banque, à son compte, une somme variant de \$107,000 à \$165,000, dont il a religieusement touché les intérêts, comme il l'a fait plus tard qu'il ne concourrait pas dans le rapport de ses collègues?

L'honorable M. Taiton et autres membres du parti conservateur ont souvent accusé M. Shehyn de négligence et lui ont reproché de laisser à M. Beausoleil des sommes aussi considérables. Questions sur questions ont été posées aux ministres sur la conduite de M. Beausoleil, des comptes ont été demandés, le tout sans résultat.

En 1888, au cours de l'élection provinciale de Mégantic, l'honorable M. Taiton déclara que le gouvernement avait payé à M. Beausoleil une commission de 5 p. c. sur la collection de la taxe sur les corporations commerciales. Grande indignation de Charles Langellier, qui se fit écrire la lettre suivante:

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR
Québec 19 décembre 1888.

Charles Langellier, M. P.,
Avocat, Québec.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 courant m'informant que l'honorable M. Taiton a soutenu dimanche dernier à l'Assemblée de Somerset que M. Beausoleil avait reçu une somme de \$31,000, représentant une commission de 5 pour cent sur la perception des taxes sur les corporations commerciales, permettez-moi de vous dire que ceci n'est pas exact, qu'aucune telle commission n'a été payée à M. Beausoleil, que la balance de cette perception qui est maintenant entre ses mains devra en grande partie être versée au département du trésor dans le règlement final des comptes, et que de plus le gouvernement n'a aucune

intention de lui payer une commission de 5 pour cent; la commission qu'il doit recevoir sera tout au plus de 2½ pour cent.

Je crois que M. Taiton a en tort de faire de tels avances, surtout dans une assemblée publique, quand il n'existe rien qui justifie de semblables déclarations de sa part.

D'ailleurs, il n'aurait pas dû oublier que des sommes énormes ont été payées à M. J. Lacoste, Glouveney et Cie, sous forme de frais pour la perception de ces taxes depuis 1883 jusqu'en 1886 et que de l'honorable M. Wurtèle, étant alors trésorier de la province, il a été payé à M. Lambe, le percepteur du revenu à Montréal, qui touchait déjà un salaire fixe outre d'autres émoluments, une commission de 5 p. c. sur les perceptions faites antérieurement à 1887.

Je puis ajouter, cher monsieur, que pour la perception qui se fait actuellement des taxes de l'année en cours par les percepteurs du revenu, ces officiers ne touchent certainement pas une commission aussi élevée.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur, votre obéissant serviteur,
JOSEPH SHEHYN,
Trésorier de la Province.

Tout au plus 2½ p.c.

Le 12 mars 1889, M. Leblanc porta devant la chambre la question de la commission Beausoleil et à la page 3429, des Débats, nous remarquons les paroles suivantes du député de Laval:

L'autre jour, l'honorable premier ministre était scandalisé au feu-gai de l'être parce que l'opposition prétendait que l'on avait accordé une commission de 5 pour cent à M. Beausoleil, quand le document que nous avons en mains à ce moment-ci nous fait voir que le gouvernement ne doit rien à M. Beausoleil. Le gouvernement n'a pas la peine de le payer, il s'est payé lui-même, et quand M. Beausoleil a la main dans le sac, il ne se gêne pas.

A ceci, l'honorable H. Mercier, répondit:

M. Beausoleil n'aura pas une commission de 5 p. c. il aura une commission raisonnable, mais bien moindre.

Quand ces messieurs de l'opposition disent que M. Beausoleil a touché une commission de 5 pour cent, ils ont en mains un document qui établit le contraire.

Il est fort regrettable que cet amendement soit fait à une proposition pour aller en comité des subsides. Cela se fait dans le but de surprendre la bonne foi du public, et d'effrayer nos amis. Si nous avions pu expliquer l'état de la question au moyen d'une contre-proposition, la situation aurait été devant le public, mais la procédure parlementaire ne nous le permet pas. Nous n'avons qu'à la soumettre à cette dure condition.

(Page 2430.)

On a donc deux déclarations positives que la commission de M. Beausoleil ne sera pas de 5 p. c., l'une faite par écrit par M. Shehyn, l'autre faite de son siège par l'opposition.

Or, le 25 juin 1889, le Bureau du Revenu recevait la lettre suivante:

Montréal, 27 juin 1889.

A. Bronnan, Ecr.,
Contrôleur du Revenu,
Québec.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon compte final révisé jusqu'à ce jour, en rapport avec la perception des arrérages de la taxe commerciale pour le compte du gouvernement provincial, comme suit:

Montant des comptes rendus antérieurs	\$519,507.14
Standard Life Ins. Co.	1,000.00
Domestic Oil Cloth Co.	750.00
C. A. C. Cook Cotton Mills.	750.00
	2,470.00
	\$521,977.14
Moins Contingent Forw. arding Contre deux fois par erreur.	300.00
	\$521,677.14

Commission à 2½ p. c.	\$13,041.93
Annuités et Imprestions.	890.81
P. l. e. m. n. t. s. faits sur ordres de l'hon. trésorier.	2,154.00
Mémoires de frais, taxe.	2,142.70
Frais de voyage.	250.00
Argent.	503,167.70
Total.	\$521,677.14

Les pièces justificatives accompagnent les présentes pour les paiements et déboursés faits pour le compte du gouvernement.

Veillez vérifier le tout et me transmettre une quittance finale. Le compte ci-dessus ne contient rien en rapport avec les causes pendantes ni aucune charge pour les opinions et les rapports qui ont été demandés en si grand nombre par l'hon. Trésorier depuis le mois d'octobre 1887 jusqu'à ce jour.

C. BEAUSOLEIL,
Avocat.

Montréal, 27 juin 1889.

Le jour même, heureux de n'avoir à payer que 2½ p. c. de commission M. Shehyn répondait:

"Québec, 25 juin 1889.

C. Beausoleil, M. P.,
Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre de ce jour concernant le règlement définitif de votre compte avec le gouvernement pour perception des taxes et recettes sur les corporations commerciales.

Après vérification, je constate que le montant total des dites taxes perçues jusqu'à ce jour est de \$521,677.14 et que vous en avez rendu compte comme suit:

En argent.	\$503,167.70
Commission à 2½ p. c.	13,041.93
Déboursés faits pour le compte du gouvernement.	5,467.51
	\$521,677.14

Je vous accuse en même temps réception du dossier complet des pièces justificatives à l'appui de l'item de \$5,467.51.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que vous avez rempli les fonctions qui vous ont été confiées en rapport avec cette perception à l'entière satisfaction du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

Signé, JOSEPH SHEHYN,
Trésorier de la Province.

Ces pièces et ces correspondances étaient pour le public, nous allons voir maintenant comment on s'y prenait à Québec pour

Falsifier les comptes publics et Faire des fausses entrées

Le but de payer à M. Beausoleil, de la société Mercier, Beausoleil, Choquette et Cie une somme équivalente à une autre commission de 2½ p. c. sans en laisser de trace dans les comptes publics.

Le 25 juin 1889, c'est-à-dire le même jour que M. Shehyn réglait à 2½ p. c. la commission Beausoleil, il créait la lettre de crédit suivante:

Treasury Department
Québec, 25 juin 1889.

C. Beausoleil, Ecr. M. P.,
Montréal.

Monsieur,

Le gouvernement sera prêt à vous payer dans le cours de juillet le montant de \$13,000 pour honoraires et commission en rapport avec la négociation de l'emprunt de 1887, services professionnels, frais de voyage, etc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur.

Signé, JOSEPH SHEHYN,
Trésorier de la province.

L'emprunt de 1887 avait été encaissé dans les premières semaines de 1888; aucun document antérieur au 25 juin 1889 n'a pu être trouvé indiquant que M. Beausoleil avait en quelque chose à faire avec cet emprunt. Dans les comptes publics finissant au 30 juin 1888 et 1889, on ne parle pas de M. Beausoleil, quoiqu'on trouve dans ces comptes des sommes dépensées en rapport avec l'emprunt.

Au cours de la session 1888, tous les documents, correspondances, dépenses, etc., se rapportant à la négociation de l'emprunt ont été mis devant la chambre, et le nom de M. Beausoleil n'y était pas mentionné.

Dans son discours du budget en 1888, M. Shehyn parlant de l'emprunt de 1887, et des dépenses s'y rapportant ne dit pas un mot de M. Beausoleil ni de sa réclamation.

Après tout, qu'étaient-ce que cette bagatelle de \$13,000 pour ces messieurs!

M. Beausoleil garda cette lettre de crédit moins longtemps entre ses mains que les fonds de la province, car la Banque du peuple envoyait la lettre suivante dès le 2 juillet suivant:

La Banque du Peuple
Montréal, 2 juillet 1889.

Hon'ble Jos. Shehyn,
Trésorier.

Monsieur,

Nous avons ce jour avancé à M. Beausoleil la somme de \$13,000, treize mille dollars, sur votre lettre de promesse de paiement datée 23 juin 1889 en sa faveur qu'il nous a versée transportée en sûreté collatérale.

Bien à vous,
Signé, J. S. BOUSQUET,
Caisier.

Mais tous ces documents n'étaient pas nés spontanément, quelque chose avait dû les amener à la surface, et ce quelque chose était le compte suivant qui ne laisse aucune place au doute, et indique clairement ce qu'était le compte de voyage et d'emprunt:

L'honorable Trésorier de la Province de Québec.

Du

C. Beausoleil,

Pour honoraires, déboursés et commission en rapport avec la négociation de l'emprunt de 1887, services professionnels, frais de voyage, etc.,

Montréal, 1 juillet 1889.

Reçu paiement.

Quelle étoit donc dans ce chiffre

de \$13,041.93

M. Beausoleil a collecté pour la taxe commerciale une somme de \$521,677.14, sur laquelle le gouvernement Mercier a avancé lui avoir payé 2½ p. c. de commission, soit un montant de \$13,041.92 et ce même Beausoleil présente en 1889 un compte de \$13,041.92, soit un autre 2½ p. c. pour dépenses faites en rapport avec l'emprunt de 1887. M. Shehyn paie ce compte, ou du moins paie \$13,000, ayant obtenu un rabais de \$41.92.

Le coup fait, l'argent étant dans la poche de l'associé du premier ministre, il s'agitait de faire disparaître toute trace de la transaction: les députés conservateurs sont si curieux.

C'est alors que M. Shehyn, de sa propre volonté ou sur l'ordre de son chef, falsifia les comptes publics et fit

EXTRAIT DU RAPPORT DU
JUGE JETTE

Montréal, 14 décembre 1891.

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Honorable Monsieur.

Attendant d'une sérieuse attaque de grippe au milieu de nos délibérations et de nos travaux nécessaires pour notre rapport, je me suis, bien à regret, dans l'impossibilité de continuer ce travail avec mes collègues. Je comprends qu'il importe, dans l'intérêt public que vous soyez informés sans délai du résultat de nos délibérations. D'un autre côté, je ne saurais perdre de vue que dans une affaire aussi importante, tous ceux qui y sont concernés ont droit à mon opinion raisonnée et appuyée sur les faits et les lois que les tribunaux ont établis. Il y a plus, ils ont droit de savoir que la rédaction de cette opinion soit pesée et murie avec une attention que l'état de santé dans lequel je me trouve, ne me permet pas d'y accéder. Il m'agit ici, par conséquent, de vous informer de la situation de ma santé, et de vous dire que je suis, en ce moment, dans une situation de santé qui ne me permet pas de continuer ce travail.

Je suis content de votre adhésion à notre projet, et pourvu que vous teniez parole, je n'ai pas à me demander si cette nouvelle attitude que vous prenez est due à la crainte salutaire que vous inspirent les sélections de la division St-Jacques. Bien à vous,

viens de me faire, je n'ai pas eu occasion de m'en servir; j'en ai pas pas combattu, et je ne me bats pas dans l'ombre.

A tout événement, il est heureux, M. Brunet, que la lutte que l'on vous fait aujourd'hui vous ait fait prendre une attitude défensive relativement au projet. Mais, jusqu'aujourd'hui, votre conduite nous a laissés croire que vous favorisiez le monopole de la ville et des journalistes. Aussi je suis content de votre adhésion à notre projet, et pourvu que vous teniez parole, je n'ai pas à me demander si cette nouvelle attitude que vous prenez est due à la crainte salutaire que vous inspirent les sélections de la division St-Jacques. Bien à vous,

J. R. SAVIGNAC.
Montréal, 19 février 1892.

LES CANADIENS-FRANÇAIS

Sur la ligne du Pacifique

On ignore peut-être trop dans notre bonne province de Québec, l'importance de l'avenir des centres canadiens écheonnés comme les grains d'un chapelet, sur tout le parcours du Pacifique Canadien, depuis l'embouchure jusqu'à l'extrême Ouest de la Colombie Anglaise. C'est surtout à partir de Matamoras que les rangs de ces intrépides pionniers se tiennent continus et pressés.

Le premier de ces centres, le plus considérable, est sans contredit l'établissement de Sturgeon Falls, ou mieux des chutes de l'E-turgeon comme on disait en Français. Ce poste ne peut manquer de devenir quelque chose de grand dans un avenir assez rapproché. Tout est là, en effet, terres immenses et de première qualité, belle rivière et pouvoirs d'eau, proximité du grand lac Nipissing, avec port pour les steamboats, etc., etc., gare de chemin de fer, nombreux magasins.

Le second est un bon poste que l'agriculture y est prospère. L'établissement des Chutes à l'E-turgeon est comme la clef de cette immense et riche vallée qui, partant du lac Nipissing, s'étend vers le Nord-Ouest en remontant la Rivière de l'E-turgeon, et aboutit vers le Nord, la rivière l'Imaginaire. Toute cette région renferme les plus belles terres qu'il soit possible de voir en Canada.

Dans les endroits montagneux, il y a de très riches forêts qui n'ont pas encore été exploitées. Les Révérends Pères Jésuites y ont établi une petite église en bois qui fut consumée par le feu; mais jusqu'en mars dernier, il n'y avait pas de curé résident.

A cette époque, Mgr R. A. O'Connor, évêque de Peterborough à qui appartient cette immense diocèse, confia la desserte des Chutes à l'E-turgeon au Révérend Père Thomas Ferron, l'un des missionnaires les plus distingués de la congrégation des Oblats. Quelquefois, le Révérend Père Ferron est un grand architecte et un administrateur émérite. La plus belle chapelle, sans contredit, doit puiser son renom en Canada, et ce petit bijou de l'art mauresque dont le Révérend Père Ferron a doté l'Université d'Ottawa, a été l'œuvre de ce missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

C'est en vue d'utiliser ses talents dans cette branche difficile que ses supérieurs l'envoyèrent à Matamoras, région des chantiers et vaste champ pour son zèle d'apôtre. Là encore le R. P. Ferron signala son passage par la construction d'une magnifique église d'une sacristie qui est un bijou unique en Canada.

Enfin comme matière de repos, et de plaisir, l'infatigable missionnaire n'a pas oublié de fonder la grande œuvre de la colonisation, et certes les débuts font augurer que l'œuvre sera partout où il y a un magot considérable, porteur d'un magot considérable, fruits de cadeaux princiers faits au missionnaire par des nobles familles de France et d'Italie. Bref, cette chapelle, payée en entier par l'industrie vaillamment surprenante du Révérend Père Ferron, coûte au diocèse cinquante mille dollars sans le coût de l'Université qui n'est que de dix mille. Voilà ce qui s'appelle de la finance. Nous sommes orgueilleux de dire que le Révérend Père Ferron est un Canadien du pays. C'est aussi un patriote et un éloquent prédicateur. Comme missionnaire des chantiers, il n'est d'égal que le célèbre Père Reboul. Aussi tous les voyageurs en raffalaient.

REVUE DE LA SEMAINE

Montréal, 19 février 1892.

Semaine d'affaires peu intéressante, excepté pour les politiciens. Le commerce semble se recueillir dans le moment et songer à préparer les opérations du printemps.

Le premier mars s'ouvrira les expositions de modes. Il y a lieu de croire qu'elles seront très fréquentées; il y a du nouveau et du beau pour le détail.

Les échéances du 1 mars approchent; il sera utile d'y voir d'avance. Les fournisseurs en gros n'accepteront pas l'excuse des préoccupations de la politique pour consentir à des renouvellements. C'est de l'argent qu'il leur faut.

Le marché monétaire est sans changement: Prêts à demande 4 à 4 1/2 p. c. escomptes 6 à 7 pour cent suivant la qualité du papier.

Le change sur Londres vaut au comptoir des banques: 60 jours 91 1/2 à 92 1/2; 3 mois 93 1/2 à 94 1/2; 6 mois 95 1/2 à 96 1/2, par le câble 101.

MARCHANDISES SÈCHES Affaires lentes, paiement un peu en souffrance. Les voyageurs de commerce ne sont pas enthousiasmés de leur campagne actuelle.

Nous devons noter une hausse des céréales de 20 à 25 p. c., sur toutes les marchandises où le blé intervient, spécialement les tapis, toiles, etc.

GRAINS ET FARINES Rien de particulièrement intéressant dans le marché aux grains anglais.

À Chicago le marché est moins animé que de coutume et la cote des grains indécise.

À Montréal le marché est mou comme d'habitude. Le seul grain qui fasse un peu d'affaires, c'est l'avoine dont le prix varie de 33c à 34c par 34 lbs. Les autres grains sont à prix stables.

Les farines ont meilleur ton que la semaine dernière et il y a perspective de quelques exportations prochaines. Le mouvement local est bon et les prix sans variante digne de mention.

ÉPICERIES Le mouvement du commerce des épices se montre suffisamment actif et les remises de fonds par les détaillants, dans les circonstances actuelles ne laissent pas à désirer.

Les fournisseurs en gros suivent leur clientèle de près sur ce chapitre.

Dans les articles d'assortiment général et dans les conserves nous enregistrons plusieurs engagements aujourd'hui; nos lecteurs les parcourront sans doute, il y a de leur intérêt.

On n'est pas encore parfaitement entendu sur la question des sucres, nous dit-on. La combinaison des fournisseurs sur ce point n'est pas encore terminée. Les sucres sont à 11c 1/2 par 100 lbs. Les autres sucres sont à 11c 1/2 par 100 lbs.

Les mélasses de Barbades sont sans changement.

PRODUITS DE LA FERME A Liverpool, le lard vaut 56s 3d, le saindoux 34s 3d, le suif 25s 7d.

À Montréal, le marché aux lards n'a pas éprouvé de variante. Nous cotons encore les lards de \$16.50 à \$17 pour les Short Cut canadiens, et d'excellentes qualités sont offertes dans ces prix. Les saindoux sont à prix un peu faibles. Les saindoux Fairbanks coûtent \$1.50 généralement au seau. Il y a une marque "Globe" offerte à \$1.42.

PRODUITS DE LA FERME Beurre—Le marché se maintient toujours ferme: les détenteurs ne font aucune concession. Nous cotons encore comme la semaine dernière les crèmes choix 24c à 25c; les bons ordinaires 22c à 23c; les Morrisburgs 20c à 22c; les beurres de l'Ouest 16c à 17c, quelquefois même 18c; les Cantons de l'Est 20c à 22c; de ordinaire 16c à 17c ferme.

Fromage—Le ton du fromage est de plus en plus bas; avant longtemps, sous le coup d'une demande soutenue, les stocks des bons fromages seront réduits à leur plus simple expression. Nous les cotons aujourd'hui fermes à 11c et 12c.

—Moniteur du Commerce.

Grand bazar AU COUVRE DE LA PROVIDENCE DU MILLEND, POUR CONSTRUIRE UN ASILE OU JARDIN DE L'ENFANCE

L'augmentation rapide et toujours croissante de la population des villages de la Côte St-Louis et du Mile-End a rendu très urgente la construction d'un asile, ou jardin de l'enfance, dans cette localité. Cette institution sera dirigée par les Sœurs de la Providence, et on leur a déjà fait leurs preuves. Les enfants âgés de quatre à huit ans y seront admis et recevront les soins requis en même temps que les premières notions d'éducation chrétienne qui les préparent au rôle qu'ils auront à remplir plus tard dans la famille et envers la société.

M. le curé Lesage, qui a tant à cœur le bien de ses paroissiens et des pauvres en particulier, prend l'initiative de cette œuvre philanthropique et veut bien patronner le bazar, dont le produit sera employé à construire le local nécessaire. Comme le révérend curé du Saint-Enfant Jésus est fortement secondé par des dévoués collaborateurs, ainsi que par les dames sœurs de la Providence, il n'est pas étonnant que l'œuvre soit si avancée.

Le bazar s'ouvrira lundi, se vendra deux jours, et se termin

**PACIFIQUE
CANADIEN**
TOUS LES MARDIS
Durant les mois de Mars et
d'Avril, à 9.00 p.m.

[illegible]

— PAR —

82 Rue St François-Xavier

Abstract

E. R. GAREAU
Agent d'Immeubles
15861 Rue NOTRE DAME

Argent à prêter aux taux les plus bas

A VENDRE
\$26000—A vendre, moulin à scier, dans une des meilleures parties de la ville. Pour autres détails s'adresser à mon bureau.
E. R. GAREAU.
13964 rue Notre-Dame.

Une maison en pierre de taille sur la rue Berri ayant 25 pieds de front sur 40 pieds de profondeur, contenant tout le confort possible. Cette maison est chauffée à l'eau chaude. Il y a aussi une bonne écurie et un bon hangar.

Un beau cottage en brique de 26 x 36 sur la rue St Urbain, près de la rue Sherbrooke, contenant bain et w.c. et fournaise à l'eau chaude.

Deux bâtisses en brique à 3 étages formant l'encoignure de deux belles rues dans le Village de St Jean Baptiste, contenant un magasin en

Laprairie
\$1,200—A vendre à Laprairie, jolie petite résidence en brique contenant sept appartements. Grand terrain 55 x 180. Photographie à mon bureau.
E. R. GAREAU,
 1564 rue Notre-Dame.
 Vis à vis le Palais de Justice

Rue St Hubert
\$6 000—A vendre rue St Hubert

N. O. des rues Anglinne et St Christophe.
Une maison à 4 logements sur l'Avenue Le
val louée \$424 prix \$3900.
Un pâté de maisons à 8 logements sur la rue
Gain loué \$1030 prix \$10,600.
Deux pâtés de maisons contenant 12 loge-
ments rue Plessis.
Un pâté de maisons rue Montcalm.
Une maison en bois rue St Dominique en
face du marché St Jean Baptiste.
Deux pâtés de maisons et logements rue
Ontario.
Une maison contenant 3 logements rue Cr-
d'oeur louée \$318.

Verchères
\$3,000.—A vendre très jolie résiden-
ce en briques solides, contenant
appartements. (Photographie à mon bureau)
E. R. GAREAU,
1586 1/2 rue Notre-Dame.

Un cottage rue St Christophe.
Dix logements sur la rue Drolet.
11 logements sur les rues St Constant et Fortier.
Douze logements sur l'Avenue Laval.
Vingt-deux logements sur la rue Sanguinet.

Vis-à-vis le Palais de Justice
Rue Maisonneuve
\$5,200 — A vendre, rue Maisonneuve
bloc de huit logements s
fondations en pierre. Loyer \$636. Conditions
naturellement faciles.

Quatorze logements sur la rue Rivard.
Deux cottages sur la rue St André,
Huit pâtes de maisons sur la rue St Hubert
Deux pâtes de maisons sur la rue Ste Elizabeth.
Deux maisons en pierre de taille ayant front
sur les rues St Paul et des Commissaires.

E. R. GAREAU.
1554, rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice

Rue Panet

\$4,000 — A vendre, rue Panet, une maison à trois étages, contenant six logements sur fondations en pierre, pavé de six pieds. Grandeur de la bâtisse 44 x 30. Grandeur du terrain 44 x 101 faisant face sur deux rues. Loyer \$435. Conditions de paiement faciles.

Une maison neuve en bois et brique à 10 logements N° 65 rue St Dominique, (Côte St Louis), donnant un revenu de 10%.

Bonne maison en bois située au Saul-ai Recollet, à 10 minutes de marche de la gare du Pacifique ayant front sur le fleuve et sur le grand chemin, prix très modérés.

Cottage en brigue situé à l'île Perro contenant un beau jardin, superbe du terrain 54000 pieds.

Deux pâté de maisons rue Dorchester.

Un pâté de maisons rue Berri.

Un pâté de maisons contenant 5 logements

E. R. GAREAU,
1884 rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue St Hubert

\$3,300—A vendre, rue St Hubert, le
cottage en pierre de taille
contenant dix appartements, bains et w.
Conditions faciles.

E. R. GAREAU,
1884 rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Ste Elizabeth

formant St-Jacques, N.O. des rues Mignone et St-Jermain, Hochelaga, prix \$3300, loyer \$165.

Plusieurs autres magasins, maisons et lot-vacables situés dans différents quartiers de la ville.

92-2

TERRAIN à bâtir à vendre 25 x 105, en haut de la rue St-Charles-Borromée. Conditions très faciles. Pas d'argent comptant exigé, l'acquéreur construit au printemps, s'adresse à

A. E. LEWIS,

91-jna Temple Building rue St-Jacques

Déneveau

\$15,000— A vendre rue Ste Eliza-
beth, bloc en brique soli-
dement, quatorze logements. Prix \$15,000.
Conditions de paiement \$5,000 comptant, le
reste en 6 ans.

E. B. GAREAU,
1564 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Berri

\$6,500— A vendre rue Berri, bloc
de huit logements sur bon-
ne fondation en pierre. Prix: \$720 par an.
Conditions de paiement faciles.

E. R. GAREAU,
1564 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue St Georges

Desnoyers

Agents d'Immubles, No 1591
rue Notre-Dame

\$2,900 — A vendre sur la rue Montcalm, entre les rues Wolfe et Montcalm, quatre logements, deux bas et deux bas; portant les numéros 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, maison en briques; rapporte \$350 par année. Termes \$600 comptant balance à 8 mois.

\$2,500 — A vendre sur la rue Ambrose, une maison en brique seule, de trois logements. Rapportée \$250.00 par année.

\$7,500 — A vendre Nos 219 à 223 rue St Georges, maisons à trois étages, contenant quatre logements sur fondations en pierre. Loyer \$500 par an. Conditions de paiement convenables.

E. R. GAREAU,
15894 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Colleraine

\$1,750 — A vendre rue Colleraine au Pointe St Charles, maison neuve à deux logements sur fondations en pierre. Loyer \$195 par an.

E. R. GAREAU,
15894 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue St Constant

\$4,000 — A vendre rue St Constant près de la rue Lagache, maison en briques, contenant deux logements. Loyer actuel \$600 par an. Conditions de paiement convenables.

E. R. GAREAU,
15894 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice.

\$250—A vendre, un étal de bouche avec tous les ustensiles n. nécessaires ; haches, couteaux, glaces, et 19 x 35 pieds.

\$7,000—A vendre sur la rue Laguna, chetive, une magnifique maison neuve à 3 étages, avec une terrasse, près de la rue St Hubert. Terrain : 24 x 35, 35 x 45 et 45 x 60, avec une allonge de 100 pieds. Un logement par étage. Bain et c. tout le confort.

\$8,000—A vendre, une magnifique maison en pierre solid, quatre étages, située sur la rue Berri, No. 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000, 1002, 1004, 1006, 1008, 1010, 1012, 1014, 1016, 1018, 1020, 1022, 1024, 1026, 1028, 1030, 1032, 1034, 1036, 1038, 1040, 1042, 1044, 1046, 1048, 1050, 1052, 1054, 1056, 1058, 1060, 1062, 1064, 1066, 1068, 1070, 1072, 1074, 1076, 1078, 1080, 1082, 1084, 1086, 1088, 1090, 1092, 1094, 1096, 1098, 1100, 1102, 1104, 1106, 1108, 1110, 1112, 1114, 1116, 1118, 1120, 1122, 1124, 1126, 1128, 1130, 1132, 1134, 1136, 1138, 1140, 1142, 1144, 1146, 1148, 1150, 1152, 1154, 1156, 1158, 1160, 1162, 1164, 1166, 1168, 1170, 1172, 1174, 1176, 1178, 1180, 1182, 1184, 1186, 1188, 1190, 1192, 1194, 1196, 1198, 1200, 1202, 1204, 1206, 1208, 1210, 1212, 1214, 1216, 1218, 1220, 1222, 1224, 1226, 1228, 1230, 1232, 1234, 1236, 1238, 1240, 1242, 1244, 1246, 1248, 1250, 1252, 1254, 1256, 1258, 1260, 1262, 1264, 1266, 1268, 1270, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1286, 1288, 1290, 1292, 1294, 1296, 1298, 1300, 1302, 1304, 1306, 1308, 1310, 1312, 1314, 1316, 1318, 1320, 1322, 1324, 1326, 1328, 1330, 1332, 1334, 1336, 1338, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1350, 1352, 1354, 1356, 1358, 1360, 1362, 1364, 1366, 1368, 1370, 1372, 1374, 1376, 1378, 1380, 1382, 1384, 1386, 1388, 1390, 1392, 1394, 1396, 1398, 1400, 1402, 1404, 1406, 1408, 1410, 1412, 1414, 1416, 1418, 1420, 1422, 1424, 1426, 1428, 1430, 1432, 1434, 1436, 1438, 1440, 1442, 1444, 1446, 1448, 1450, 1452, 1454, 1456, 1458, 1460, 1462, 1464, 1466, 1468, 1470, 1472, 1474, 1476, 1478, 1480, 1482, 1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1494, 1496, 1498, 1500, 1502, 1504, 1506, 1508, 1510, 1512, 1514, 1516, 1518, 1520, 1522, 1524, 1526, 1528, 1530, 1532, 1534, 1536, 1538, 1540, 1542, 1544, 1546, 1548, 1550, 1552, 1554, 1556, 1558, 1560, 1562, 1564, 1566, 1568, 1570, 1572, 1574, 1576, 1578, 1580, 1582, 1584, 1586, 1588, 1590, 1592, 1594, 1596, 1598, 1600, 1602, 1604, 1606, 1608, 1610, 1612, 1614, 1616, 1618, 1620, 1622, 1624, 1626, 1628, 1630, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640, 1642, 1644, 1646, 1648, 1650, 1652, 16

Rue Ste Catherine
\$10,500.—A vendre rue Ste Catherine, près du Glémbo, un beau pinéau, bloc de maison contenant deux étages et logeant sur fondations pierre, Grandeur 15 x 17 x 10 x 10 x 10. Loyer \$1150. Conditions de paiement 600 comptant balance dans cinq ans; facile de faire des paiements de \$500 au même temps. Intérêt à 6 p.c.

E. R. GAREAU,
1564 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice

Rue Sherbrooke
60c.—A vendre, ici vacant situés près la rue Saint-Hubert. Grandeur 5 1/2 1/2. Conditions libérales.

E. R. GAREAU,
1564 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice

[illegible]

Rue St André

450c — A vendre lot vacant situé rue André, près de la rue Sherbrooke. Grandeur 41 x 48. Termes de paiement gré de l'acheteur.

E. R. GAREAU,
1389 rue Notre-Dame
Vis-à-vis le Palais de Justice.

AVIS

Les personnes qui désirent vendre leurs propriétés sont

Pour toute autre information, concernant les propriétés, les collections de joyer de bijouterie, les assurances et le règlement de factures, s'adresser à

DANSEREAU & DESNOYERS
Bloc Ferrier, Chambre No 15
1598 RUE NOTRE - DAM
Bureau de Poste, boîte 473.
Téléphone No. 9209.
22-1

L.U. Deschamps
COMPTABLE

entre 9 et 12 a. m. Elles seront certaines de rencontrer des acheteurs. (Je n'exige une commission que si la vente a lieu

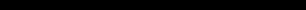
Invitez ses amis et le commerce en général à s'assurer de ses services pour audition de livres, collections, etc.

E. R. GAREAU
1586½ rue Notre-Dam

faillites.
Respectueusement soumis,
L. U. DESCHAMPS,
Comptable-Auditeur.

Visa a vis le Palais de Justice.
Heures de bureau de 9 à 12 a.m.

15 rue St Jacques, Montreal
12, 13, 15, 22



TEMPERATURE

Prohibitions pour les machines à vapeur
TORONTO, 20, 11 h. a.m. — Temps généralement nuageux avec neige; pas de changement dans la température.

EN GARDE

Désespérant de remporter les élections par des moyens honnêtes, les boudiers du régime Mercier recourent à tous les expédients, même les plus criminels, pour égarer les électeurs.

Celui qu'on a tenté dans la division St-Jacques, hier, contre M. Augé n'a saurait être dénommé en termes trop vifs à la réprobation publique.

Hier donc, un jeune garçon s'est présenté au comité central de M. Augé et a remis à ce dernier, disant de la part de l'officier rapporteur, des formules de présentation voulues par la loi électorale.

Ces formules ont été couvertes de suite d'une certaine de signatures et allaient être remises à l'officier rapporteur quand on s'est aperçu qu'au lieu d'être pour l'Assemblée législative de Québec elles étaient pour la chambre des Communes d'Ottawa.

Interpellé à l'instant, l'officier rapporteur, qui n'est autre que le distingué régisseur de Montréal-Est, a déclaré que ces formules étaient irrégulières et ne venaient pas de lui.

On voit d'ici ce qui serait arrivé le jour de la nomination si le truc des boudiers n'avait été découvert à temps. Le bulletin de présentation de M. Augé aurait été déclaré irrégulier et M. Brunet eût été par acclamation.

Que nos amis par toute la province soient sur leurs gardes. Ce qu'on a tenté à Montréal a dû être répété dans les autres comités.

En garde, candidats conservateurs! En garde contre les boudiers qui, non contents d'avoir volé le trésor public, voudraient encore voler les élections!

LA COMMISSION ROYALE

La Commission royale va reprendre lundi ses travaux sous la présidence de l'honorable juge Pagnuelo qui remplace l'honorable juge Mathieu démissionnaire.

BULLETIN ELECTORAL

Comité d'Yamaska
Le comité d'Yamaska ménage une surprise colossale au parti de M. Mercier.

Des revirements nombreux s'opèrent chaque jour dans ce comité. M. Gladu, qui voit que les choses ne vont pas tout-à-fait selon ses desirs, s'agit comme un diable dans l'eau bénite.

Il faut l'entendre discourir sur les hustings. Il faut le suivre dans ses discussions qui consistent en des exposés budgétaires détaillés, flandrieux, embrouillés, incompréhensibles pour lui comme pour ses électeurs. Il faut le voir se dresser de toute la hauteur de sa petite taille, dans sa péroraison, il fait appel aux héros de 37.

Il est évident, s'est-il dit, que l'administration Mercier n'est pas défendable; alors embrouillons les cartes, nions les scandales, exhibons nos valises pleines de preuves, et cela dans du verbiage, du verbiage ad infinitum.

La dernière assemblée qui a eu lieu à St-David et où ont pris la parole MM. Gladu, Blondin, Maurice Chevalier, Ephrem Tailleur, F. Vanasse, c'a été un faramineux en règle pour M. Gladu et un triomphe sans pareil pour M. Blondin.

Le même résultat dans les assemblées précédentes.

Décidément les électeurs du comté d'Yamaska ne veulent plus, eux non plus, du régime Mercier.

Les scandales, les vols, les extravagances de ce gouvernement les indignent, les révoltent.

M. Gladu rage, brise chaises, tables, etc. dans sa maison quand il revient d'une assemblée, où M. Blondin ne manque jamais de lui servir un racolé de bois vert.

Que tous les comités de la province suivent l'exemple de celui d'Yamaska, et le 8 mars, De Boucherville aura une majorité respectable, très respectable.

Arthabaska
M. Nadeau n'ayant pu continuer la lutte pour des raisons personnelles, la candidature conservatrice a été offerte à M. Félix Baril, de Warwick, qui a accepté. C'est un excellent candidat qui va donner des émotions à M. Girouard, l'ancien député.

Comité de Châteauguay
M. William Creig, candidat conservateur, a décidé de tenir des assemblées dans les localités suivantes, au jour et à l'heure mentionnées M. Robidoux candidat libéral, est invité à s'y rendre avec ses amis pour faire la discussion :

Village de Howick — Mardi, le 23 février courant, à 1 h. p. m.; village de Durham, mardi le 23 février courant, à 7 h. p. m.; village de St-Jean-Chrysostôme, mercredi, le 24 février courant, à 11 h. a. m.; village de St-Martin, vendredi, le 26 février courant, à 10 h. a. m.

Un des ministres provinciaux, sera présent à la 1^{re}, 2^e et à des assemblées.

Rouville
Les deux partis politiques se sont rencontrés jeudi à St-Hilaire, château-fort libéral.

M. Giguat, le candidat conservateur, et M. Jos. Lussier, avocat, ont rencontré MM. Girard, Brodeur, Beauparlant et Bernier.

Les orateurs ont été écoutés avec beaucoup d'attention, particulièrement M. Giguat qui, de l'avis de tous, a remporté l'un de ses plus beaux succès oratoires.

Demandez le cigare avec le meilleur arôme, on vous passera le "Reliance Rosebud."

Division Ste Marie
M. l'ex-échevin Martineau, le candidat ministériel pour la division Ste Marie, faisait l'ouverture officielle de deux de ses comités, hier soir, l'un son comité central, rue Ste Catherine, près du carré Papineau, l'autre sur la rue Ontario, près de la rue Maisonneuve.

A voir la foule qui se pressait dans chacun de ces comités, on peut dire que le résultat à M. Martineau, sur la rue Ste-Catherine, après des paroles très bien senties de M. l'ex-échevin Chausse, président du comité central, M. Martineau prit la parole au milieu des applaudissements. Il fit voir que sa conduite, pendant six ans, à l'hôtel de ville, était une garantie de celle qu'il tiendrait à Québec, si les électeurs l'élaient; qu'il avait fait rendre justice égale à tous; qu'il avait travaillé de toutes ses forces pour les ouvriers et les journaliers, leur obtenant des augmentations de salaire, faisant avoir de l'ouvrage à ceux qui n'en avaient pas; enfin qu'il avait travaillé pour toutes les classes de la société, indépendamment de toute secte, et section.

Il toucha en passant aux questions politiques, faisant voir aux électeurs que cette année, il n'était plus question de lutte entre conservateurs et libéraux, mais que la grande question en jeu, était de savoir, si oui ou non la province de Québec devait être gouvernée par des gens honnêtes!

Il fut suivi par M. l'ex-échevin Lamarche, M. Arsène LaFollette, avocat, et M. l'ex-échevin Savignac. Sur la rue Ontario, M. Blanchard fut nommé président et M. l'ex-échevin Dagenais, vice-président. Là encore, M. Martineau fut acclamé comme il venait de l'être sur la rue Ste-Catherine et fit un excellent discours. Il fut suivi par M. l'ex-échevin Jeannotte qui n'ayant pu entrer au comité de la rue Ste-Catherine, à cause de la foule, avait pris le meilleur parti celui de se rendre sur la rue Ontario où il était attendu. M. l'ex-échevin Jeannotte est toujours bien goûté par les électeurs de son quartier, mais hier, il fit un discours magistral flagellant sans pitié les ministres malhonnêtes qui nous ont gouvernés et il remporta un véritable succès.

MM. Lamarche, échevin, Arsène LaFollette, avocat, Victor Martineau Ecr., l'ex-échevin Savignac et l'ex-échevin Dagenais, firent ensuite d'éloquents discours.

Dans ces deux assemblées l'auditoire a manifesté le plus grand enthousiasme et M. Martineau a été acclamé par les électeurs tant libéraux que conservateurs.

Division Saint-Louis
L'ouverture du comité central de M. Parizeau, 1815 rue Sainte-Catherine hier après-midi avait attiré une foule d'électeurs parmi lesquels plusieurs libéraux honnêtes révoltés des scandales du régime Mercier. Les discours prononcés par M. Parizeau, l'honorable M. Beaudin, le major Atkinson, le Dr Durocher et autres ont soulevé l'enthousiasme général.

Iberville
Une grande assemblée des électeurs de ce comté aura lieu le 25 courant, à 1 heure p. m., à St-Alexandre. Les deux partis seront représentés par les meilleurs orateurs de Montréal et d'ailleurs. C'est une occasion unique pour les électeurs de ce comté d'entendre une discussion intéressante sur les questions du jour.

M. David Lafond, citoyen influent et respecté de Ste-Brigide, a posé sa candidature dans Iberville contre M. Gosselin. M. Lafond est, comme son adversaire, un libéral de vieille souche, mais il dénonce la clique et se déclare prêt à appuyer le gouvernement de l'honnêteté.

Dans de telles circonstances, tous nos amis et tous ceux qui désirent avoir des honnêtes gens à la tête des affaires doivent se faire un devoir de voter pour M. Lafond.

Chute terrible
Ce matin, vers 9 heures, un menuisier du nom de James Lawlor descendant rue St-Dominique, était à travailler sur le toit de l'hôtel Carlsale, rue St-Jacques-Ouest, lorsqu'il perdit l'équilibre et fut précipité sur le trottoir. L'ambulance de l'hôpital Général, mandée en toute hâte, transporta le malheureux qui souffrait de graves lésions internes. Les médecins déclarent qu'il a moins d'un miracle, il ne pourra pas survivre à ses blessures.

Nouvelles religieuses
PRIERES DES QUARANTE HEURES
Dimanche, 21 février, St-Charles à Montréal; mardi, 23, St-André; jeudi, 25, Boucherville; samedi, 27, Notre-Dame à Montréal.

OFFICES EXTRAORDINAIRES
Cathédrale—Mercredi, 24, à 7 h. 30, grand-messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.
Notre-Dame—Dimanche soir, 21 février, à 7 h. 30, réunion des membres de la confrérie de la Ste-Face. Il y aura récitation du chapelet, sermon et bénédiction du T. S. Sacrement.
St-Henri à Montréal—Dimanche, 21, ordination à 10 h. 30.

Une sale noce à l'hôtel de ville
Le docteur Laberge, le médecin du bureau d'hygiène, en entrant ce matin dans son bureau à l'hôtel de ville, a été surpris d'y voir les meubles en désordre, les débris d'un festin improvisé et arrosé avec des boissons alcooliques.

Un des grands carreaux du bureau des vaccinateurs avait été brisé par un pot de fleurs de son bureau qui avait été lancé sur le balcon du Champ-de-Mars. Une enquête préliminaire a révélé le fait que l'auteur de la sale noce était pourvu d'une clé pour pénétrer dans les bureaux.

On se demande comment les vitres de l'hôtel de ville sont brisées sans éveiller l'attention de la police qui veille au res-de-chaussée.

Le petit Mabel Kito a obtenu un grand succès comme représentations précédentes. Elle chantera ce soir, qu'on aille entendre cette enfant prodige.

La troupe de Variétés et Vandeville de Howard, de Boston, sera au Théâtre Royal, lundi, le 22. A part les acteurs, les artistes émérites qui y figurent, la fameuse gymnaste Ella Bertoldi étonnera les habitués. On dit qu'elle est supérieure à la célèbre Léona Dare.

LE BILL UNIVERSITAIRE

Texte complet du document

Nous donnons ci-dessous le texte complet du projet de loi concernant l'Université Laval qui sera soumis à la législature de Québec à sa prochaine session. Le bill intéresse particulièrement les personnes qui s'occupent de la question de l'enseignement. Conformément au désir des autorités ecclésiastiques sur cette matière, nous nous abstentions de tout commentaire.

Acte pour révoquer l'acte qui constitue en corporation le syndicat financier et l'Université Laval à Montréal, 50, Vict. chap. 23 et pour constituer en corporation: "Les administrateurs de l'Université Laval à Montréal."

Attendu que Sa Grandeur Monseigneur Charles-Fabre, archevêque de Montréal et ses suffragants, Mgr Racine, évêque de Sherbrooke et Mgr L. Z. Moreau, évêque de St-Haacinthe, et le Révérend J. B. Froulx, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, le Révérend Louis Collin, supérieur de St-Sulpice de Montréal, l'honorable L. A. Jetté, doyen de la faculté de droit, le Dr J. P. Rottot, doyen de la faculté de médecine et de chirurgie, le Révérend Paul de Foiville, doyen de la faculté des arts, l'honorable S. Pagnuelo et autres ont représenté par leur pétition que l'acte intitulé "Acte incorporant le syndicat financier de l'Université Laval à Montréal" passé en 1887, dans la 30^{ème} année du règne de Sa Majesté, chap. 23, par la législature de Québec pour mieux assurer le développement et le progrès des dites facultés à Montréal, n'a pas atteint le but qu'il s'était proposé et qu'il est de l'intérêt des dites facultés de les révoquer et de substituer un dit syndicat une nouvelle organisation.

Attendu qu'il convient d'accéder à la demande faite par les dites pétitionnaires de passer un acte à cet effet.

Sa Majesté par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec décrète ce qui suit:

Les personnes suivantes et leurs successeurs sont constitués en corporation sous le nom de "Administrateurs de l'Université Laval à Montréal," savoir: Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal et Mgr l'Archevêque de St-Sulpice de Montréal, les évêques titulaires des évêchés qui sont ou pourront en aucun temps être compris dans la province ecclésiastique de Montréal. Le vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, le supérieur du séminaire de St-Sulpice de Montréal, le doyen de chacune des facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts et un professeur titulaire de chacune des dites facultés, choisis par ses collègues.

Un délégué de l'Ecole Polytechnique, un délégué de chacun des collèges affiliés à l'Université Laval qui sont situés dans la province ecclésiastique de Montréal.

Les deux délégués et gradués de chacune des facultés de droit, de médecine et des arts, les anciens élèves de chacune des dites facultés depuis plus de cinq ans. Tous les gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal depuis sa fondation seront éligibles et auront droit de voter à cet égard.

Pour voter il faut avoir rempli les conditions imposées par les règlements.

Treize membres catholiques choisis de telle sorte qu'il y ait toujours un nombre égal d'ecclésiastiques et de laïques, savoir:

Et telles autres personnes requises pour compléter le nombre de treize qui seront choisis et élus par les deux tiers des membres de la dite corporation, conformément aux règlements.

Il sera ajouté un nombre de laïques additionnel pour chaque évêché au-delà du nombre actuel de trois qui pourra en aucun temps être compris dans la province ecclésiastique de Montréal et aussi un membre laïque additionnel pour toute institution d'enseignement par la dite corporation.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

Le vice-recteur de la surveillance générale de toutes les facultés conformément aux règlements en vigueur, il est l'intermédiaire régulier entre la corporation et le bureau des gouvernements, entre la corporation et les facultés, il convoque les assemblées de la corporation, tient la correspondance officielle et fait exécuter les règlements, décisions et arrêtés de la corporation au sujet des études de la dite corporation, des examens et de tout ce qui regarde le bon gouvernement des dites facultés et la conservation des biens de la corporation. Il prononce sur l'admission et l'expulsion des élèves après avoir consulté la faculté, sauf appel, s'il y a lieu, sauf appel, il peut y être pourvu par les règlements de la corporation. Il peut suspendre temporairement les professeurs du consentement de la faculté et du vice-chancelier. Il peut se nommer un secrétaire, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir.

TENTATIVE DE SUICIDE

Un prisonnier, dans un moment de délire, se frappe à plusieurs reprises avec un couteau.

Un nommé James Dwyer a été arrêté hier soir par le constable Mackay sur la rue St-Jacques, près de la rue Bonaventure pour ivresse et tapage.